

ARRÊTE

**portant nomination du Président de jury et Présidents adjoints de jury de l'examen du
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL toutes spécialités pour la session d'examen
2025-2026, pour les départements et région de Mayotte et la Réunion**

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

Vu l'article D337-93 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le ministre de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2010 portant création de la spécialité "agroéquipement" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "aménagements paysagers" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "conduite de productions horticoles" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 10 juin 2010 modifié portant création de la spécialité "gestion des milieux naturels et de la faune" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 22 août 2011 modifié portant création de la spécialité "services aux personnes et aux territoires" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2010 portant création de la spécialité "technicien conseil vente en alimentation" et ses options du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 portant création de la spécialité "technicien conseil vente univers de jardinerie" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté de nomination du 10 janvier 2023 de M. Jacques PARODI, en qualité de Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Réunion ;

Vu l'arrêté de subdélégation du 28 octobre 2024 à Mme Nathalie ALEU-SABY en sa qualité de cheffe de service ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 10 août 2025 d'ouverture pour l'année scolaire 2025-2026 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

ARRÊTE

Article 1 :

Sous l'autorité du président, les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat professionnel sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2025-2026 tel que précisé en annexe 2.

Article 2 :

Le Président et les Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2025-2026 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 3 :

Le président et les présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 4 :

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt de la région RÉUNION est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DAAF de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Pour le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt
et par délégation

la cheffe de service formation et développement,

Nathalie ALEU-SABY



ANNEXE 1

Désignation des présidents du jury de l'examen du baccalauréat professionnel
pour la session 2025-2026

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement
Chloé BOURMAUD	Maître de conférences	Université de la Réunion

ANNEXE 2

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat professionnel pour la session 2025-2026

	Établissement de rattachement du président-adjoint
Anne BIGER	LEGTA Saint-Paul
Gino GIGAN	LEGTA Saint-Paul
Jean-Hugues PAYET	LPA Saint-Jospeh
Marie-Sylvie PAYET	LPA Saint-Jospeh
François VAN-MEERHAEGHE	LEGTA Saint-Paul

ANNEXE 3

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat professionnel pour la session 2025-2026

Établissements suivis par le président-adjoint	Prénom Nom	Spécialités
LAP Sainte-Suzanne	Jean-Hugues PAYET	Bac Pro Serv pers territoires
MFR du TAMPON	Jean-Hugues PAYET	Bac Pro Serv pers territoires
MF de l'Ouest à la Saline	Marie-Sylvie PAYET	Bac Pro aménagement paysagers
LEGTA Saint-Paul	Marie-Sylvie PAYET	Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
MFR Saint-Pierre	Marie-Sylvie PAYET	Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
LAP DE STE-SUZANNE	Gino GIGAN	Bac pro Tech conseil vente Alim/prod alim & boissons
MFR du TAMPON	Gino GIGAN	Bac Pro Tech Conseil vente Alim/prod alim & boissons
MF de l'Est à Saint-André	Gino GIGAN	Bac Pro Tech Conseil vente univers jardinerie
Lycée Agricole Mayotte	François VAN-MEERHAEGHE	Bac Pro Serv pers territoires
		Bac Pro Cond Prod Horticoles
		Bac pro CGEA
MFR de M'Tsamboro	François VAN-MEERHAEGHE	Bac Pro CGEA
LPA Saint-Joseph	Anne BIGER	Bac Pro Agroéquipement
		Bac Pro CGEA
		Bac Pro Cond Prod Horticoles
MFR La Plaine des Palmistes	Anne BIGER	Bac Pro CGEA